

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1449

19 juin 2013

### SOMMAIRE

<b>AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>69508</b>	<b>Globality S.A.</b> .....	<b>69515</b>
<b>Abcom S.à r.l.</b> .....	<b>69507</b>	<b>Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.</b> .....	<b>69518</b>
<b>Activ by Bamberg Sarl</b> .....	<b>69508</b>	<b>iCON Master Holdings II (GBP) S.à r.l.</b> ...	<b>69521</b>
<b>Actual Engineering S.A.</b> .....	<b>69509</b>	<b>IFE II Capital</b> .....	<b>69551</b>
<b>Aerium Holdings S.A.</b> .....	<b>69509</b>	<b>Iverna Holdings S.A.</b> .....	<b>69548</b>
<b>AIGGRE Sporta S.à r.l.</b> .....	<b>69541</b>	<b>Kenavon Drive Holdings II</b> .....	<b>69533</b>
<b>AKKURAT Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>69535</b>	<b>LaSalle UK Ventures Co-Investment Pro- perty 2 S.à r.l.</b> .....	<b>69549</b>
<b>Allinea S.à r.l.</b> .....	<b>69509</b>	<b>Lion Walk Property S.à r.l.</b> .....	<b>69549</b>
<b>AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>69509</b>	<b>Net Station S.à r.l.</b> .....	<b>69546</b>
<b>AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l.</b> .....	<b>69510</b>	<b>Newarc</b> .....	<b>69526</b>
<b>Anglo American Exploration Colombia</b> ..	<b>69510</b>	<b>NoMachine S.à r.l.</b> .....	<b>69543</b>
<b>Anglo American Finland Holdings 1</b> .....	<b>69510</b>	<b>Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.</b> .....	<b>69530</b>
<b>Apollo 3C S.à r.l.</b> .....	<b>69509</b>	<b>PHF Lux II S.à r.l.</b> .....	<b>69524</b>
<b>Arkai Luxembourg S.A.</b> .....	<b>69508</b>	<b>Picha S.à r.l.</b> .....	<b>69541</b>
<b>Assoco Ré S.A.</b> .....	<b>69507</b>	<b>Powerhouse Management</b> .....	<b>69540</b>
<b>Atelier Engler S.à r.l.</b> .....	<b>69507</b>	<b>Seafuture S.A.</b> .....	<b>69506</b>
<b>Autonomy Capital One S.à r.l.</b> .....	<b>69506</b>	<b>SES Insurance International (Luxem- bourg) S.A.</b> .....	<b>69506</b>
<b>Aviva Investors II</b> .....	<b>69507</b>	<b>Shire Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>69506</b>
<b>Aviva Investors Investment Solutions</b> ...	<b>69507</b>	<b>Société Fluvial Transports S.A.</b> .....	<b>69506</b>
<b>BCP Management Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>69511</b>	<b>UBS (Lux) Money Market Sicav</b> .....	<b>69551</b>
<b>Bicap Finance &amp; Leasing S.à r.l.</b> .....	<b>69546</b>	<b>Ulysses Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>69552</b>
<b>Bluwater International SCI</b> .....	<b>69510</b>	<b>Vianden RCG Re SCA</b> .....	<b>69508</b>
<b>Equity Partners S.A.</b> .....	<b>69516</b>	<b>Yerpa S.à r.l.</b> .....	<b>69537</b>
<b>Francilienne Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>69513</b>		

**Shire Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 87.649.077,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 153.625.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, SHIRE PLC, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013055036/12.

(130066963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Société Fluvial Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 115.683.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013055041/11.

(130067639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Seafuture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 70.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013055049/11.

(130067212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 168.889.

Le bilan pour la période du 11 MAI 2012 au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055058/11.

(130067315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Autonomy Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 115.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055959/9.

(130069896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Assoco Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.955.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055957/10.

(130068888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Atelier Engler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7244 Bereldange, 19, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 144.963.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2013055958/10.

(130069228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Aviva Investors Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.783.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 Mai 2013.

Référence de publication: 2013055961/10.

(130069381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Aviva Investors II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.660.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 Mai 2013.

Référence de publication: 2013055963/10.

(130069380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Abcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.942.

Veillez noter que l'associée unique de la société, Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. a changé d'adresse avec effet au 10 décembre 2012 et se situe désormais à KY1-9005 George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), 190, Elgin Avenue.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour ABCOM Sàrl*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013055966/14.

(130069759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Activ by Bamberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 19.387.

Il résulte d'une décision prise par la gérante unique et associée en date du 25 avril 2013 que son adresse privée est 113, Avenue Salentiny, L-9080 Ettelbruck, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2013055967/12.

(130069608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.577.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Mai 2013.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2013055964/13.

(130069612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055951/13.

(130068824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Vianden RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 27.908.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PriceWaterhouseCoopers, domiciliée 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

*Pour la société Vianden RCG Re SCA*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013055851/16.

(130068138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Actual Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Bertrange, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 59.027.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055968/10.

(130068672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 96.764.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055971/10.

(130069291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 53.196,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013055949/10.

(130069867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.981.645,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 137.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055986/12.

(130069170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Allinea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 174.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 avril 2013.

Patrick SERRES

*Notaire*

Référence de publication: 2013055985/12.

(130069348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.248.

—  
EXTRAIT

En date du 30 avril 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 janvier 2013; et
- M. Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013055989/13.

(130068813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Anglo American Exploration Colombia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.156.

—  
Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

*Administrateur / Gérant*

Référence de publication: 2013055990/13.

(130069664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.185.

—  
Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

*Administrateur / Gérant*

Référence de publication: 2013055991/13.

(130069665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Bluwater International SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg E 4.271.

—  
Extrait des résolutions adoptées en date du 29 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BLUWATER INTERNATIONAL S.C.I

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUWATER INTERNATIONAL S.C.I

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013056057/15.

(130068903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**BCP Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.416,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.607.

—  
*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 17 avril 2013, que les associés de la Société ont transféré des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P. . . . . .	62.500 parts sociales de classe A 1.620 parts sociales de classe B 1.620 parts sociales de classe C 1.620 parts sociales de classe D 1.620 parts sociales de classe E 1.620 parts sociales de classe F 1.620 parts sociales de classe G 1.620 parts sociales de classe H 1.620 parts sociales de classe I 1.620 parts sociales de classe J
Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P. . . . . .	62.500 parts sociales de classe A 1.620 parts sociales de classe B 1.620 parts sociales de classe C 1.620 parts sociales de classe D 1.620 parts sociales de classe E 1.620 parts sociales de classe F 1.620 parts sociales de classe G 1.620 parts sociales de classe H 1.620 parts sociales de classe I 1.620 parts sociales de classe J
Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P. . . . . .	62.500 parts sociales de classe A 1.620 parts sociales de classe B 1.620 parts sociales de classe C 1.620 parts sociales de classe D 1.620 parts sociales de classe E 1.620 parts sociales de classe F 1.620 parts sociales de classe G 1.620 parts sociales de classe H 1.620 parts sociales de classe I 1.620 parts sociales de classe J
Blackstone Energy Partners (Cayman) LP. . . . .	62.500 parts sociales de classe A 1.620 parts sociales de classe B 1.620 parts sociales de classe C 1.620 parts sociales de classe D 1.620 parts sociales de classe E 1.620 parts sociales de classe F 1.620 parts sociales de classe G 1.620 parts sociales de classe H 1.620 parts sociales de classe I 1.620 parts sociales de classe J

à

- Blackstone NSS Communications Partners (Cayman) L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro WK-15117, ayant son siège social à l'adresse suivante: Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P. ....	250.000 parts sociales de classe A 6.480 parts sociales de classe B 6.480 parts sociales de classe C 6.480 parts sociales de classe D 6.480 parts sociales de classe E 6.480 parts sociales de classe F 6.480 parts sociales de classe G 6.480 parts sociales de classe H 6.480 parts sociales de classe I 6.480 parts sociales de classe J
Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P. ....	250.000 parts sociales de classe A 6.480 parts sociales de classe B 6.480 parts sociales de classe C 6.480 parts sociales de classe D 6.480 parts sociales de classe E 6.480 parts sociales de classe F 6.480 parts sociales de classe G 6.480 parts sociales de classe H 6.480 parts sociales de classe I 6.480 parts sociales de classe J
Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P. ....	250.000 parts sociales de classe A 6.480 parts sociales de classe B 6.480 parts sociales de classe C 6.480 parts sociales de classe D 6.480 parts sociales de classe E 6.480 parts sociales de classe F 6.480 parts sociales de classe G 6.480 parts sociales de classe H 6.480 parts sociales de classe I 6.480 parts sociales de classe J
Blackstone Energy Partners (Cayman) L.P. ....	250.000 parts sociales de classe A 6.480 parts sociales de classe B 6.480 parts sociales de classe C 6.480 parts sociales de classe D 6.480 parts sociales de classe E 6.480 parts sociales de classe F 6.480 parts sociales de classe G 6.480 parts sociales de classe H 6.480 parts sociales de classe I 6.480 parts sociales de classe J
Blackstone NSS Communications Partners (Cayman) L.P. ....	250.000 parts sociales de classe A 6.480 parts sociales de classe B 6.480 parts sociales de classe C 6.480 parts sociales de classe D 6.480 parts sociales de classe E 6.480 parts sociales de classe F 6.480 parts sociales de classe G 6.480 parts sociales de classe H 6.480 parts sociales de classe I 6.480 parts sociales de classe J

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 17 avril 2013*

En date du 17 avril 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 17 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

BCP Management Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013053860/115.

(130066336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**Francilienne Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.243.

In the year two thousand and thirteen, on nineteenth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- 1) Harvard Private Capital Realty, Inc, a corporation registered and governed in accordance with the laws of Massachusetts, with registered office at 600 Atlantic Avenue, 26<sup>th</sup> Floor, Boston MA 022110-2203, United States of America,
- 2) IHB Investitions- und Handels-Aktiengesellschaft, a corporation registered and governed in accordance with the laws of Germany, with registered office at 52-58 Neue Mainzer Strasse, 60311 Frankfurt am Main, Germany,
- 3) Stichting Pensioenfonds Metaal en Techniek, a corporation registered and governed in accordance with the laws of Netherlands, with registered office at Treubstraat 1 b, 2288EG Rijswijk, The Netherlands,
- 4) LaSalle Investment Management Luxembourg Sàrl, a corporation registered and governed in accordance with the laws of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

all represented by:

Mrs Laetitia GEORGEL, Legal Assistant,, with professional address at Luxembourg,

By virtue of several proxies, hereto annexed..

Such appearing parties are the sole partners of "Francilienne Investments I S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105243, incorporated pursuant to a notarial deed on December 17, 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 359 of April 21, 2005.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

The partners resolve to appoint as liquidator of the company:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under her responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1) Harvard Private Capital Realty, Inc, une société de droit du Massachusetts, ayant son siège à 600 Atlantic Avenue, 26<sup>th</sup> Floor, Boston MA 022110-2203, Etats Unis d'Amérique,

2) IHB Investitions- und Handels-Aktiengesellschaft, une société de droit allemand, ayant son siège au 52-58 Neue Mainzer Strasse, 60311 Frankfurt am Main., Allemagne,

3) Stichting Pensioenfonds Metaal en Techniek, une société de droit néerlandais, ayant son siège à Treubstraat 1 b, 2288EG Rijswijk, Pays-Bas,

4) LaSalle Investment Management Luxembourg S.à R. L., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

tous représentés par Madame Laetitia GEORGEL, Legal Assisitant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations, ci-annexées.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de «Francilienne Investments I S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 105243, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359du 21 avril 2005

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Le liquidateur ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Le liquidateur pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2013. Relation: EAC/2013/5372. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2013054672/101.

(130067262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Globality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, rechtmäßig vertreten durch Gregor Schulte, Finanzdirektor von Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München, am 8. April 2013.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 28. Februar 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

*Agenda:*

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf einundvierzig Millionen neunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 41.981.000,-) durch die Ausgabe von drei Millionen achthunderttausend (3.800.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).

2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von Euro achtunddreißig Millionen einhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 38.181.000,-), eingeteilt in achtunddreißig Millionen einhunderteinundachtzigtausend (38.181.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie auf einundvierzig Millionen neunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 41.981.000,-) durch die Ausgabe von drei Millionen achthunderttausend (3.800.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche drei Millionen achthunderttausend (3.800.000) neue Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, gezeichnet,

hier vertreten durch Gregor Schulte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in 8 rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 8. April 2013.

Sämtliche drei Millionen achthunderttausend (3.800.000) neue Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von drei Millionen achthunderttausend Euro (EUR 3.800.000) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

*Zweiter Beschluss*

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einundvierzig Millionen neunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 41.981.000,-) und ist in einundvierzig Millionen neunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 41.981.000,-) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf dreitausendsechshundert Euro (EUR 3.600,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schulte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2013. LAC/2013/18017. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054026/66.

(130066475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Equity Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 175.976.

L'an deux mille treize, le neuf avril.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth (ci-après «l'Actionnaire Unique»).

Lequel comparant est l'actionnaire unique de EQUITY PARTNERS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 175.976 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, (ci-après la «Société»).

Lequel comparant, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.
2. Modification du dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 10, paragraphe 4, des statuts de la Société.
4. Modification de l'article 11, paragraphe 7, des statuts de la Société.
5. Modification de l'article 14, premier paragraphe, des statuts de la Société.
6. Modification de l'article 15 des statuts de la Société.
7. Démission et nomination d'administrateurs.
8. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a également pour objet:

- le conseil, l'assistance, et plus généralement toutes prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement;

- la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine du conseil en gestion d'entreprises, du conseil en commercialisation de l'immobilier, du conseil en définition de stratégie commerciale et du marketing, du conseil en gestion;

- la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de l'immobilier comme, notamment, la conception de site internet et de supports publicitaires au sens large.

La Société peut par ailleurs, agir en tant que conseil pour le compte de ses filiales ou pour le compte de tiers sur des opérations de nature commerciale, industrielle et financière.»

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. (dernier paragraphe).** L'Assemblée Générale doit autoriser le Conseil d'Administration à vendre, céder, acquérir et créer des filiales. Elle doit autoriser également le Conseil d'Administration à contracter tout prêt au nom de la Société ou au nom des filiales et sous-filiales de la Société. La décision de l'Assemblée Générale autorisant le Conseil d'Administration doit être prise aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour une modification des statuts.»

#### Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Administration de la Société. (quatrième paragraphe).** Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les décisions portant sur la nomination ou la révocation d'administrateurs ne pourront être prises que si elles réunissent au moins 70% des voix des actionnaires présents ou représentés en leur faveur.»

#### Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 11, paragraphe 7, des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. (septième paragraphe).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs.»

#### Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 14, premier paragraphe, des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Délégation de pouvoirs. (premier paragraphe).** Le Conseil d'Administration nommera deux délégués à la gestion journalière, qui devront être membres du Conseil d'Administration, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société par leurs signatures conjointes pour tout ce qui concerne la gestion journalière.»

#### Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature conjointe des personnes auxquelles a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

#### Septième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre Berckmans en tant qu'administrateur de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Actionnaire Unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4) et de nommer en tant qu'administrateurs de la Société les personnes suivantes:

- a) Monsieur Elia Carlos Bedran, administrateur de sociétés, né à Beyrouth (Liban), le 15 août 1958, avec adresse professionnelle à B-1180 Uccle, 55, avenue Blücher;
- b) La société privée à responsabilité limitée de droit belge CB PARTNERS BELGIUM, ayant son siège social à B-1180 Uccle, 55, avenue Blücher, immatriculée sous le numéro 0877.303.335, ayant pour représentant permanent Monsieur Elia Carlos Bedran, prénommé.
- c) La société anonyme de droit luxembourgeois A2M, ayant son siège social à L-1423 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.978, ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Pierre Berckmans, prénommé.
- d) La société anonyme Saint Petersburg Finance S.A., ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.666, ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Pierre Berckmans, prénommé.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BERCKMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC / 2013 / 16207. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053984/107.

(130065874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

### **Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.435,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on April 15<sup>th</sup>, 2013 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated February 17<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 926 of May 11<sup>th</sup>, 2006, and which Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on August 27<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2442 of October 2<sup>nd</sup>, 2012, 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.436.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1) To increase the issued share capital of the Company by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of ten million twenty-seven thousand and fifty-three euro (EUR 10,027,053),

so as to raise it from its current amount of twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-eight (128) shares, to one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) by the Shareholder and to accept payment in full of the share together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of ten million twenty-seven thousand one hundred and fifty-three euro (EUR 10,027,153),

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100),

in order to raise it from its current amount of twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

to twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

by the issuance of one (1) new share with a par value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of ten million twenty-seven thousand one hundred and fifty-three euro (EUR 10,027,053).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and payment*

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l.,

so that the total amount of ten million twenty-seven thousand one hundred and fifty-three euro (EUR 10,027,153) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. holds all the one hundred and twenty-eight (129) shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900) divided into one hundred and twenty-nine (129) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.435,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 15 avril 2013 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 926 du 11 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 27 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2442 du 2 octobre 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.436.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix millions vingt-sept mille cinquante-trois euros (10.027.053.- EUR),

afin de le porter de son capital actuel de douze mille huit cents euros (12.800.- EUR), divisé en cent vingt-huit (128) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR),

à un montant de douze mille neuf cents euros (12.900.- EUR) divisé en cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100.- EUR), chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de cent vingt-huit (128) à cent vingt-neuf (129) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) par l'associé et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission, du montant total de dix millions vingt-sept mille cent cinquante-trois euros (10.027.153.- EUR), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100),

afin de le porter de son montant actuel de douze mille huit cents euros (12.800.- EUR) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100.- EUR), à douze mille neuf cents euros (12.900.- EUR) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR), et le paiement d'une prime d'émission de dix millions vingt-sept mille cinquante-trois euros (10.027.053.- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et paiement*

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de dix millions vingt-sept mille cent cinquante-trois euros (10.027.153.- EUR) a été payée par Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., détient cent vingt-neuf (129) parts sociales.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille neuf cents euros (12.900.- EUR) divisé en cent vingt-neuf (129) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à cinq mille euros (5.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2013. LAC/2013/18018. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054067/172.

(130066576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**iCON Master Holdings II (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.156.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

iCON Infrastructure Partners II, L.P., a limited partnership established in Guernsey, with registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, registered with the companies register of Guernsey under the number 2019302 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Claire Havet, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of iCON Master Holdings II (GBP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B175156, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 4 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 February 2013, number 438 (the "Company"). The articles of association (the "Articles of Association") of the Company have so far not been amended.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 120,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand British Pounds Sterling (GPB 12,000.-), divided into twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to an amount of one hundred thirty two thousand British Pounds Sterling (GBP 132,000.-), divided into one hundred thirty two thousand (132,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.

2. To issue one hundred twenty thousand (120,000) shares, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by the Sole Shareholder of one hundred twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each and the full payment of these shares by a contribution in cash in an equivalent nominal amount.

4. To amend article 5, paragraph 1, of the Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 120,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand British Pounds Sterling (GBP 12,000.-), divided into twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to an amount of one hundred thirty two thousand British Pounds Sterling (GBP 132,000.-), divided into one hundred thirty two thousand (132,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one hundred twenty thousand (120,000) shares, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on this capital increase, and to accept the following subscription:

#### *Subscription/Payment*

Thereupon, now appears Mrs Claire Havet, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one hundred twenty thousand (120,000) new shares of the Company with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash in the amount of one hundred twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 120,000.-).

The Sole Shareholder, pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one hundred twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 120,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Third resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5, paragraph 1, of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred thirty two thousand British Pounds Sterling (GBP 132,000.-), divided into one hundred thirty two thousand (132,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand and three hundred euro (EUR 1,300.00).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

iCON Infrastructure Partners II, L.P., un limited partnership constitué à Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1WA, enregistré auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 2019302 ("Associé Unique"),

ici représentée par Mme Claire Havet, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de iCON Master Holdings II (GBP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire Maître Léonie Grethen, résidente à Luxembourg-Ville, en date du 4 février 2013, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B175156 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2013, numéro 438 (la "Société"). Les statuts ("Statuts") de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille livres sterling (GBP 120.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), divisé en douze mille (12.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de cent trente deux mille livres sterling (GBP 132.000,-), divisé en cent trente deux mille (132.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

2. Emission de cent vingt mille (120.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de cent vingt mille (120.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en espèces d'un montant nominal équivalent.

4. Modification des articles 5 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.

5. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille livres sterling (GBP 120.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), divisé en douze mille (12.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de cent trente deux mille livres sterling (GBP 132.000,-), divisé en cent trente deux mille (132.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre cent vingt mille (120.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée, et d'accepter la souscription suivante:

#### *Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu Mme Claire Havet, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à cent vingt mille (120.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et libérer intégralement toutes ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

L'Associé Unique, précité, représentée par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que les nouvelles parts sociales ont été libérées intégralement en espèces et que la somme totale de cent vingt mille livres sterling (GBP 120.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent trente deux mille livres sterling (GBP 132.000,-), divisé en cent trente deux mille (132.000)parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune."

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: LAC/2013/17966. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055209/156.

(130067739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**PHF Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.307.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of March;

Before Us M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depository of the present deed;

**THERE APPEARED:**

PHF Lux I S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under registration number B 174.306, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

here represented by M<sup>e</sup> Julie GORDET, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the name of PHF Lux II S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under registration number B 174.307, incorporated pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, prenamed, dated 14 December 2012, published on 6 March 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 550. The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the said notary Carlo WERSANDT, dated 11 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The capital of the Company is fixed at twenty thousand one euros (EUR 20,001.-), represented by twenty thousand one (20,001) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

III. The agenda is worded as follows:

1. Amendment of the second sentence of paragraph 6 of Article 8 of the articles of incorporation of the Company, in order for it to read as follows: "

**Art. 8.** (...) One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. (...)"

2. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend the second sentence of paragraph 6 of Article 8 of the articles of incorporation of the Company, in order for it to read as follows:

“ **Art. 8.** (...) One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. (...)”.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

**A COMPARU:**

PHF Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.306, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

ici représenté par Maître Julie GORDET, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de PHF Lux II S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.307, constituée suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, préqualifié, en date du 14 décembre 2012, publié le 6 mars 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550. Les statuts de la Société ont été modifiés suite à un acte dudit notaire Carlo WERSANDT, en date du 11 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille un euros (EUR 20.001,-) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de la deuxième phrase du paragraphe 6 de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** (...) Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. (...)».

2. Divers.

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier la deuxième phrase du paragraphe 6 de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** (...) Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. (...)».

#### Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

#### Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. GORDET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2013. LAC/2013/14913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013054275/107.

(130065869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

#### **Newarc, Société Anonyme.**

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 176.844.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

1.- BULCO S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 74.202, ici représentée par son gérant Monsieur Tom BULTEREYS, ingénieur-agronome, demeurant à L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack;

2.- Madame Ekaterina BOULATSKAIA, née le 18 novembre 1974 à Minsk, Biélorussie, demeurant à 127, boulevard Jules Salentiny, L-2511 Luxembourg;

3.- Madame Sandrine CLEMENT, née le 16 mai 1979 à Vittel, France, demeurant à 4, clos des Vignes, Résidence le Chenonceaux, F-57310 Rurange les Thionville, France;

4.- Monsieur Gregory BARKER, né le 11 mars 1976 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant à 65, Falcon Crescent, Parklands, Cape Town, 7441, Afrique du Sud.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «NEWARC».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objets:

1.- La prestation, à toutes personnes physiques ou morales, entreprises publiques ou privées, de tous services de consultance et de conseil en matière de gestion générale, administrative, financière et logistique de sociétés, de promotion des ventes, de marketing et d'organisation de marchés; ces prestations pourront être effectuées dans tout domaine d'activité et sur tout marché, compte tenu des dispositions légales ou réglementaires qui en réglementent l'accès à la profession.

2.- La gestion journalière d'entreprises, l'analyse de marchés; les modes d'organisation et de gestion des ressources humaines.

3.- La gestion et l'exploitation, sous la plus large acception du terme, de son patrimoine mobilier ou immobilier.

Dans ce cadre, la société peut faire toutes transactions immobilières, notamment: acquérir, aliéner, construire, gérer, exploiter, valoriser, lotir, louer et donner en bail des biens immeubles; conseiller et agir comme coordinateur lors de la réalisation de constructions et comme agent immobilier.

4.- Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés et dans toutes entreprises sous forme de participation, apport, souscription, absorption, fusion et autres et elle peut gérer, comme pour elle-même, le patrimoine des tiers dans le sens le plus large.

5.- La société peut pourvoir à l'administration (mandat de gérant/administrateur), à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou pas.

6.- Elle pourra contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, donner ou prendre en gage ou en caution, consentir des garanties (hypothécaires), même pour des tiers (exception faite pour les opérations, réservées par la loi ou la réglementation aux banques ou aux institutions de crédit).

La société pourra d'une façon générale, au Luxembourg comme à l'étranger, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à € 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 10.000 (mille) actions sans indication de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5bis. Cession de titres - Droit de préemption.** Les titres de la société ne peuvent être cédés qu'après avoir été préalablement offerts en vente aux actionnaires qui disposent d'un droit de préemption défini au point A du présent article et qui pourront, le cas échéant, se prévaloir d'un droit de suite dont les règles sont déterminées au point C du présent article.

Les dispositions ci-après s'appliquent à tout transfert de titres volontaire ou forcé, à titre onéreux ou à titre gratuit, en pleine-propriété, en usufruit ou en nue-propriété d'actions représentatives du capital de la société, de droits de souscription, d'obligations convertibles et de tout titre pouvant donner droit à terme à des actions de la société.

Elles s'appliquent à toute cession de droit de souscription préférentielle en cas d'augmentation de capital par souscription en espèces.

Sont également visées, les cessions de titres résultant du transfert de tout ou partie du patrimoine de la société actionnaire par suite de fusion, scission, apport d'universalité ou apport de branche d'activité.

**A. 1. Droit de préemption.**

Dans les cas de cession les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption sur les titres de la société qu'ils détiennent.

Le droit de préemption de chaque actionnaire se détermine au prorata du nombre de ses actions représentatives du capital par rapport à l'ensemble de celles émises par la société, déduction faite de celles dont la cession est envisagée, mais sans fractionnement de titres.

Le non usage total ou partiel par un ou plusieurs actionnaires de leur droit de préemption a pour effet d'augmenter proportionnellement celui des autres actionnaires.

Toutefois, cet accroissement du droit individuel de préemption est susceptible d'être réduit proportionnellement si le nombre de titres demandés est supérieur à celui faisant l'objet du projet de cession de titres.

**A.2. Notification.**

Le droit de préemption s'exerce suivant la procédure suivante:

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses titres (dénommé ci-après "l'actionnaire-cédant"), notifie son projet de cession au conseil d'administration.

Cette notification indique la nature de l'opération, l'identité complète du candidat-cessionnaire, le nombre de titres ou de droits dont la cession est envisagée, le prix offert en cas d'aliénation sous forme de vente, le prix fixé par l'exercice du droit de préemption dans les autres cas.

Ce dernier prix sera fixé en fonction des fonds propres de la société et tiendra compte du chiffre d'affaires réalisé en cours de l'exercice précédent.

Cette notification entraîne de plein droit offre par préférence en vente aux autres actionnaires aux mêmes conditions de prix que celles offertes par le tiers et en l'absence de prix au prix fixé pour l'exercice du droit de préemption.

Le conseil d'administration dispose d'un délai de huit (8) jours à dater de la réception de la notification visée au paragraphe précédent pour en transmettre le contenu aux autres actionnaires et pour indiquer à chacun de ceux-ci le nombre de titres auxquels il peut prétendre en application du droit de préemption.

#### A.3 Exercice du droit de préemption.

Les actionnaires disposent d'un délai de quinze (15) jours à dater de la notification visée au paragraphe précédent pour faire savoir au conseil d'administration s'ils exercent ou non leur droit de préemption. En cas d'exercice de ce droit, l'actionnaire indique le nombre de titres qu'il souhaite acquérir. L'absence de réponse dans ledit délai de quinze (15) jours vaut renonciation à l'exercice du droit de préemption.

#### A. 4. Non exercice du droit de préemption.

L'exercice du droit de préemption doit s'effectuer sur la totalité des titres faisant l'objet du projet de cession.

En cas de non exercice total ou partiel par un ou plusieurs actionnaires de leur droit de préemption dans le délai prévu, le conseil d'administration disposera d'un délai de huit (8) jours pour inviter les actionnaires à exercer leur droit sur le solde des titres restant à acquérir durant un nouveau délai de quinze (15) jours. L'absence de réponse dans ledit délai vaut renonciation à l'exercice de ce droit de préemption sur le solde des actions restant à acquérir.

Dans ce cas, le conseil d'administration est chargé de répartir à due concurrence les titres entre les actionnaires.

#### A.5. Exercice du droit par la société.

La société aura elle-même, à titre supplétif le droit de se porter acquéreuse des titres n'ayant pas fait l'objet du droit de préemption à l'expiration du délai prévu au paragraphe qui précède.

L'acquisition par la société de ses propres actions et des droits émis par elle ne pourra avoir lieu qu'aux conditions et dans les limites prévues par la loi.

#### A.6. Notification à l'actionnaire-cédant.

Dans les trois mois de la notification du projet de cession par "l'actionnaire-cédant", le conseil d'administration informe ce dernier des résultats de la procédure d'exercice du droit de préemption.

Si le nombre de titres pour lesquels le droit de préemption a été exercé est inférieur au nombre d'actions offertes ou si le droit de préemption n'a pas été exercé, à l'issue de la procédure décrite ci-dessus, la cession pourra être réalisée par "l'actionnaire-cédant" au prix et aux conditions convenues avec le candidat cessionnaire initial sous réserve le cas échéant du droit de suite dont question au point C ci-dessus.

#### B. Fixation du prix des titres préemptés.

En cas d'exercice du droit de préemption, les titres sont acquis au prix proposé par le cédant ou, à défaut d'accord sur le prix, au prix fixé par un expert désigné de commun accord par les parties ou à défaut d'accord sur l'expert, par celui désigné par le président du tribunal de commerce de Luxembourg statuant comme en matière de référé.

Si le prix déterminé par l'expert est supérieur ou inférieur de plus de dix pour cent (10%) à celui proposé dans l'offre initiale de "l'actionnaire-cédant", les parties intéressées pourront, suivant le cas, renoncer à leur projet de cession de titres ou à l'exercice de leur droit de préemption.

L'acquéreur est tenu de payer le prix dans les trente jours de sa détermination, à moins que les parties ne conviennent d'un autre délai. Passé ce délai, il sera dû à "l'actionnaire-cédant" un intérêt égal au taux de l'intérêt légal. Cet intérêt est dû de plein droit et sans mise en demeure.

Les frais d'expertise incombent à l'acquéreur, mais ils sont à charge de "l'actionnaire-cédant" si le prix proposé par ce dernier est supérieur de plus d'un dixième à celui fixé par l'expert désigné.

#### C. Droit de suite ou droit de sortie commune.

Chaque actionnaire s'engage à ne céder tout ou partie de ses titres à un tiers sans offrir aux autres actionnaires la possibilité de céder à ce tiers, aux mêmes conditions selon les mêmes modalités, une proportion de titres identiques à celles que "l'actionnaire-cédant" se propose de céder.

Dans l'hypothèse où le tiers acquéreur a manifesté son intention de n'acquérir qu'un nombre limité de titres de la société, le nombre de titres offerts en vente par chacun des actionnaires y compris par l'actionnaire-cédant sera réduit proportionnellement.

Au cas où un actionnaire cède ces actions sans respecter le droit de sortie commune, il sera tenu sur simple demande des autres actionnaires d'acquérir lui-même les titres de ces derniers actionnaires aux mêmes conditions que celles auxquelles "l'actionnaire-cédant" avait cédé ses propres titres.

#### D. Dispositions communes.

Toutes les notifications faites en vertu du présent article le seront par lettre recommandée avec accusé de réception et seront censées avoir été faites le jour de la date de leur réception.

**Art. 6.** La société est administré par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à cette déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de mai à 18 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendues pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'aux lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

- |  |                |
|--|----------------|
| 1.- BULCO S.à r.l: soit € 35.000,- (trente-cinq mille euros) . . . . .                             | 7.000 actions, |
| 2.- Mademoiselle Ekaterina BOULATSKAIA: soit € 6.250,- (six mille deux-cent cinquante euros) . . . | 1.250 actions  |
| 3.- Mademoiselle Sandrine CLEMENT: soit € 2.500,- (deux mille cinq-cents euros) . . . . .          | 500 actions    |
| 4.- Monsieur Gregory BARKER: soit € 6.250,- (six mille deux-cent cinquante euros) . . . . .        | 1.250 actions  |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente constitution, s'élève à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentent l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- BULCO S.à r.l., prénommée, dont le représentant permanent est Monsieur Tom BULTEREYS, prénommé;
- 2.- Madame Hilde Cornelissen, administrateur de sociétés, née le 4 octobre 1961 à Ostende, Belgique, demeurant professionnellement à L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack;
- 3.- Monsieur Tom Bultereys, administrateur de sociétés, né le 2 août 1961 à Avelgem, Belgique, demeurant professionnellement à L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack;
4. Mademoiselle Ekaterina Boulatskaia, gestionnaire de projets, née le 18 novembre 1974 à Minsk, Biélorussie, demeurant à 127, bvd Jules Salentiny, L-2511 Luxembourg.

Madame Hilde Cornelissen, pré-désignée, est nommée administrateur-délégué laquelle peut valablement engager la société par sa seule signature.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017.

#### *Deuxième résolution:*

La société LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B. 71.529 est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017.

#### *Troisième résolution:*

L'adresse de la société est fixée à 68, rue Michel Hack, L-3240 Bettembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Bultereys, E. Boulatskaia, S. Clement, G. Barker H. Cornelissen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. LAC/2013/14443. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054231/238.

(130066859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

### **Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.547.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding SARL, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented

by M. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.547 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 14<sup>th</sup>, 2008, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2023, on August 20<sup>th</sup>, 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, not yet published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to thirty-two thousand nine hundred Euro (EUR 32,900.-).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

#### *Subscription and payment*

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid Outlet Mall Group Holding SARL,

so that the total amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Outlet Mall Group Holding SARL holds all the one hundred and twenty-seven (127) shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Group Holding SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la «Comparante» ou «OMGH»), représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.547 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2023, le 20 août 2008. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à trente-deux mille neuf cents euros (32.900,- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et paiement*

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) a été payée par Outlet Mall Group Holding SARL, et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Outlet Mall Group Holding SARL, détient cent vingt-sept (127) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.».

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15726. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054246/133.

(130066604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.480.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck.

There appeared

The société à responsabilité limitée AIG Global Real Estate Investment Corp, a company organized under the Laws of the state of Delaware, with registered office at 2711, Centerville rd, Suite 400, USA-DE-19808 Wilmington,

here represented by Mrs Francine HERMES, private employée, professionally residing in Ettelbruck, 2, place de l'Hotel de Ville,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 9<sup>th</sup> of April 2013;

Such proxy, alter having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, here represented, explains:

1) She is owner of all the twelve thousand (12,000) shares of Kenavon Drive Holdings II, (B.124.480), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 5<sup>th</sup>, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 703 dated April 25<sup>th</sup>, 2007;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form with a par value of twenty-one British Pounds (GBP 1) each;

2) The commercial business of Kenavon Drive Holdings Sàrl has been given up.

3) Sitting in an Extraordinary General Meeting modificating the statutes, she pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.

4) She appoints herself as company's liquidators, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finally, with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpaid, she irrevocably takes upon herself obligation to pay these liabilities, so that all liabilities of the company have been regulated.

5) Remaining assets have been attributed to the shareholder.

6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.

7) Managers are discharged of their fonctions.

8) Account books and documents of the company will stay during five (5) years at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the french and the english version, the english version will prevail.

Whereof

the present notarial deed was drawn up in Ettelbruck.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by his surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mil treize, le dix-huit avril

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, soussigné,

A comparu

la société à responsabilité limitée AIG Global Real Estate Investment Corp, une société du droit de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social 2711, Centerville Rd, Suite 400, USA-DE-19808 Wilmington,

ici représentée par Madame Francine HERMES, employée privée, professionnellement demeurant à Ettelbruck, 2, place de l'Hotel de Ville

en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 9 avril 2013;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ici représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire des douze mille (12.000) parts sociales de Kenavon Drive Holdings II, (B.124.480), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, créée par un acte passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 février 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 703 du 25 avril 2007;

et dont le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune,

2) L'activité commerciale de la société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

4) Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 19 avril 2013. Relation: DIE/2013/5024. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013054800/93.

(130067371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**AKKURAT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7565 Mersch, 14, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 176.814.

---

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le seize avril.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Guy LEGENER, salarié, né à Ettelbruck, le 13 juin 1966, demeurant à L-7565 Mersch, 14, rue Emmanuel Servais;

2) Madame Mandy LEGENER, salariée, née à Dudelange, le 26 mars 1990, demeurant à L-7565 Mersch, 14, rue Emmanuel Servais,

ici représentée par Monsieur Guy LEGENER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 avril 2013,

lequel document, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "AKKURAT Consulting S.à r.l. ".

**Art 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet toute activité relative au commerce de prestations de services et de conseils aux particuliers et aux entreprises en matière d'assistance administrative, de gestion, de logistique et d'organisation au quotidien. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle en soit spécialement réglementée.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à rémission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 15.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 16.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Guy LEGENER, prénommé, quatre cent cinquante parts sociales, . . . . .	450
2.- par Madame Mandy LEGENER, prénommée, cinquante parts sociales, . . . . .	<u>50</u>
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	500

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7565 Mersch, 14, rue Emmanuel Servais.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Guy LEGENER, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Guy LEGENER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2013054437/104.

(130066244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**Yerpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 176.842.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Bart DE LATHAUWER, directeur de société, né à Elsene (Belgique), le 28 mars 1970, demeurant Adelaars-  
straat 26, B-9051 Gent-St-Denijs-Westrem (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Gent-St-Denijs-Westrem (Belgique), le 12 mars 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire  
soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte  
d'une société à responsabilité limitée que la personne prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts  
comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois  
du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que  
modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant,  
à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession  
de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet social principal l'exploitation de la propriété intellectuelle.

La Société aura encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés lu-  
xembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par  
vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la  
possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou  
commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés  
accessoires ou affiliées.

La Société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette  
similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération finan-  
cière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement  
de son objet.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «YERPA S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée  
générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de  
l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à  
l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par  
cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de  
l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

La personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
M. Bart DE LATHAUWER, prénommé . . . . .	12.500,-	100	12.500,-
Total: . . . . .	12.500,-	100	12.500,-

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Bart DE LATHAUWER, directeur de société, né à Elsenne (Belgique), le 28 mars 1970, demeurant Adelaarsstraat 26, B-9051 Gent-St-Denijs-Westrem (Belgique).

Le gérant a, en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société, les pouvoirs le plus étendus pour engager valablement ladite Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social est fixé au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5294. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013054428/166.

(130066723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Powerhouse Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.533.

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Massena Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.925, ici dûment représentée par Maître Victorien Hémary, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 6 décembre 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante étant l'actionnaire unique de Powerhouse Management, une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg en date du 11 décembre 2012, acte enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2012, Relation: DIE/2012/14875, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 18 décembre 2012 sous la référence L120217758 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.533, (l'«Acte Notarié»), et représentant l'intégralité du capital social de la Société a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Dans l'acte mentionné ci-dessus, le nom d'un des administrateurs A de la Société était indiqué à tort comme «Didier Rigny».

A partir de la date de cet acte, le nom de cet administrateur A de la Société devra être lu comme suit:

"Daniel Rigny"

En conséquence de la rectification précédente, la seconde résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société tenue à la suite de sa constitution devra maintenant être lu comme suit:

"Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

*Administrateurs A:*

- Monsieur Daniel Rigny, résidant 43, West Heath Drive, NW11 7QG, Londres (Angleterre), né le 20 septembre 1969 à Woippy (France); et

- Monsieur Franck Noël Vandenberghe, résidant 8 rue Saint Victor, CH-1206 Genève (Suisse), né le 12 janvier 1957, à Calais (France);

*Administrateur B:*

- Monsieur Arnaud Bon, résidant professionnellement à 412 F route d'Esch, L 2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 5 juillet 1983 à Harfleur (France)."

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ce-dernier a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2013. Relation: DIE/2013/4874. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054955/50.

(130066977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Picha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 85.504.

L'an deux mille treize, le vingt-six mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Pierre NIZET, gérant de société, né à Esneux, Belgique, le 6 novembre 1958, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue Docteur Ernest Feltgen (l'«Associé Unique»).

Le comparant est l'associée unique de PICHA S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5421 Erpeldange, 5, Schmattegaass, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 85.504, constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 665 du 30 avril 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1041 du 2 juin 2007.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1) Changement de l'adresse du siège social de la Société de L-5421 Erpeldange, 5, Schmattegaass vers L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue François Clément;

2) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

3) Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5421 Erpeldange, 5, Schmattegaass vers L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue François Clément.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 44, avenue François Clément, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Nizet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2013. REM/2013/530. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054277/40.

(130066707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**AIGGRE Sporta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.675.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eightteenth of April  
Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck.

There appeared

The société à responsabilité limitée AIG Europe II Holdings SARL, (B.130.078) with its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

here represented by Mrs Francine HERMES, private employée, professionnellement résidant en Ettelbruck, 2, place de l'Hotel de Ville,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 17<sup>th</sup> of April 2013;

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, here represented, explains:

1) She is owner of all the five hundred (500) shares of AIGGRE Sporta Sàrl (B130.675), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary then residing in Luxembourg, on July 19<sup>th</sup>, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2085 dated September 25<sup>th</sup>, 2007;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2) The commercial business of AIGGRE Sporta Sàrl has been given up.

3) Sitting in an Extraordinary General Meeting modifying the statutes, she pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.

4) She appoints herself as company's liquidators, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finally, with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpaid, she irrevocably takes upon herself obligation to pay these liabilities, so that all liabilities of the company have been regulated.

5) Remaining assets have been attributed to the shareholder.

6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.

7) Managers are discharged of their fonctions.

8) Account books and documents of the company will stay during five (5) years at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the french and the english version, the english version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Ettelbruck.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by his surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mil treize, le 18 avril.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, soussigné,

A comparu

la société à responsabilité limitée AIG Europe II Holdings SARL, (B.130.078) ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

ici représentée par Madame Francine HERMES, employée privée, professionnellement demeurant à Ettelbruck, 2, place de l'Hotel de Ville

en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 17 avril 2013;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ici représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales de AIGGRE Sporta Sàrl (B130.675), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, créée par un acte passé pardevant Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2085 le 25 septembre 2007;

et dont le capital social est fixé à douze-mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune,

2) L'activité commerciale de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

4) Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Déclaration du comparant*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 avril 2013. Relation: DIE/2013/5030. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur pd. (signé): Recken.*

POUR COPIE CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013054495/92.

(130067312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

#### **NoMachine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 171.704.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NoMachine S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 22 August 2012, registered with the Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg under section B number 171704, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 2623 on 23 October 2012; the Articles of Association of which have never been amended up to now.

The meeting is composed by the sole member, "Alternate Technologies Holding B.V.", a B.V existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 238, Herikerbergweg, 1101CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of The Netherlands under number KVK 55323359, here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Amsterdam on 26 March 2013.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

*First resolution*

The sole member decides to waive its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole member further confirms that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The sole member decides to amend the Signature regime of the Company by deleting the class of Managers and granting an individual power of signature to the technical managers.

*Third resolution*

The sole member decides to subsequently amend article 11 and article 13 of the articles of association of the Company, so that as from now on they will read as follows:

" **Art. 11.** The company is managed by one or more managers, one of whom compulsory a technical manager duly authorised by the Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement to perform the activities listed in the corporate object.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Each technical manager will have individually and under his sole signature the full powers to bind the Company towards third parties for all matters, in the limits fixed by its corporate object and the law.

Each non-technical manager will be able to bind the Company towards third parties only jointly with a technical manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They need not be shareholders. They may be revoked at nutum.

In case of a sole manager, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the sole manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet in Luxembourg upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a technical manager is present or represented by another manager at a meeting of the board of managers and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one technical manager has approved the relevant decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «NoMachine S.à r.l.», ayant son siège social au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B sous le numéro 171704, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 22 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2623 du 23 octobre 2012; et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «Alternate Technologies Holding B.V.», une B.V. de droit néerlandais ayant son siège social au 238, Herikerbergweg, 1101CM, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro KVK 55323359,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Amsterdam en date du 26 mars 2013.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique renonce à son droit de convocation, et reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique confirme ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique, décide de modifier le régime de signature de la Société en supprimant les classes de gérants, et de conférer un pouvoir individuel de signature aux gérants techniques.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de procéder à la modification subséquente des articles 11 et 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont l'un d'entre-eux au moins est un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du logement à exercer les activités mentionnées dans l'objet social de la Société.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance.

Chaque gérant technique disposera individuellement et sous sa seule signature des pleins pouvoirs pour engager la Société vis à vis des tiers en toutes circonstances, dans les limites fixées par son objet social et par la loi.

Chaque gérant non-technique pourra valablement engager la Société envers les tiers conjointement avec un gérant technique uniquement.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira au Luxembourg sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins (i) un gérant technique est présent ou représenté par un autre gérant à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion à condition qu'au moins un gérant technique ait approuvé ces décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

#### *Frais et Dépens*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 avril 2013. Relation: LAC/2013/18412. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

Référence de publication: 2013054929/175.

(130067163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Net Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bicap Finance & Leasing S.à r.l.).**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 160.345.

Im Jahre zweitausend dreizehn, den achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1) Dame Maria Auxiliadora MARTIN-LOBO, Selbständige, geboren zu Bad Homburg (D) am 27.Juni 1969, wohnhaft zu D-61440 Oberursel, Gartenstrasse 44 (Passnummer E: Xp498553);

2) Dame Rosemary Aparecida ZONATO LEITÃO, Kauffrau, geboren am 12.10.1979 in Sao Paulo in Brasilien, wohnhaft, Im Kestenbüsch 8, D-54332 Wasserliesch

Die Komparentin sub 1), handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BICAP FINANCE & LEASING S.à r.l."(2011 2414 089), mit Sitz in L-7241 Bereldingen, 204, route de Luxembourg, gegründet gemäß notarieller Urkunde, erstellt durch den amtierenden Notar, am 6. April 2011, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1390 vom 27. Juni 2011,

zuletzt umgeändert durch notarielle Urkunde erstellt durch den amtierenden Notar am 10. Oktober 2011, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 3072 vom 14. Dezember 2011.

eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs unter der Nummer B 160.345, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend vierhundert Euro (12.400,- EUR,) eingeteilt in hundert Anteile (100) von je hundertvierundzwanzig Euro (124,-EUR);

Alsdann ersucht die Komparentin den amtierenden Notar nachfolgendes zu beurkunden:

Dame Maria MARTIN-LOBO erklärt hiermit, alle ihre hundert Anteile an Dame Rosemary Aparecida ZONATO LEITAO, vorbenannt, abzutreten.

Hiermit hat die Geschäftsführerin, Frau Maria MARTIN-LOBO vorbenannt, dieser Abtretung im Namen der Gesellschaft zugestimmt.

Der Preis dieser Abtretung wurde unter Parteien geregelt.

Infolgedessen besitzt Dame Rosemary Aparecida ZONATO LEITAO, vorbenannt, alle Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BICAP FINANCE & LEASING S.ä r.l." die ab jetzt als Einpersonengesellschaft zu betrachten ist.

Alsdann ersucht Dame Rosemary Aparecida ZONATO LEITAO den instrumentierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden die sie als einzige Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung getroffen hat:

#### *Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt, den Zweck der Gesellschaft abzuändern und in diesem Sinne wird Artikel 2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft hat als Zweck das Leasen und die Vermietung von Internetstationen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen“.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Anteilhaberin beschließt die Firmenbezeichnung in "NET STATION S.ä r.l." abzuändern und dementsprechend den Artikel 1 der Satzung anzupassen:

" **Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "NET STATION S.ä r.l.".

#### *Dritter Beschluss*

Die Anteilhaberin beschließt die bisherige Geschäftsführerin zu entlassen mit Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter und sich selbst für unbestimmte Zeit als alleiniger Geschäftsführer einzusetzen mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung war, wurde die Versammlung geschlossen.

#### *Erklärung der Unterzeichnerin*

Die Gesellschafterin erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

#### *Kosten und Honorare.*

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 950.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben..

Gezeichnet: Maria MARTIN-LOBO, Rosemary ZONATO LEITÃO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 avril 2013. Relation: DIE/2013/5021. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur pd (signé): Recken.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 26. April 2013.

Référence de publication: 2013054551/71.

(130066991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Iverna Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 167.499.

L'an deux mil treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

PRIVATE TRUSTEES S.A., avec siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 700, agissant en sa qualité de Trustee de THE IVERNA TRUST, trust de droit Jersey,

ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 avril 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de titrisation de droit luxembourgeois dénommée IVERNA HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 167.499,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C n° 1058 du 25 avril 2012 et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 9 novembre 2012, publié au Mémorial C n°247 du 1<sup>er</sup> février 2013,

déclare et prie le notaire d'acter:

I: Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

II: Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

- Modification de l'objet social en vue d'y comprendre l'activité de conseil stratégique en faveur de ses filiales.

III: Ensuite l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la société en y incluant l'activité de conseil stratégique en faveur de ses filiales,

de sorte que l'article 3 des statuts se lira dorénavant en langue anglaise suivi d'une traduction française, comme suit:

**Version anglaise**

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold inter-ests in partnerships.

3.2. The object of the company may also exploit intellectual property rights.

3.3. The company has also as object the activity of strategic advice in favour of its subsidiaries,

3.4. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.5. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on mov-able property.

**Traduction française**

**Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La société a également pour objet l'exploitation de droits de propriété intellectuelle.

3.3. La société a également pour objet l'activité de conseil stratégique en faveur de ses filiales.

3.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.5. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.6. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte les actionnaires présents, ayant également demandé à signer.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2013. LAC/2013/18778. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signée): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013054794/75.

(130067443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Lion Walk Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 715.420,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 715,420.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.204 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on May 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on June 28, 2008 under number 1598. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on July 15, 2008, and published in the Memorial under number 2106 on August 29, 2008.

#### THERE APPEARED:

La Salle UK Ventures Co-Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.656 and having a share capital of GBP 156,714.- (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, whose professional address is 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. to change the name of the Company;
2. to amend article 1 of the articles of association of the Company accordingly; and
3. miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “La Salle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l.” to “Lion Walk Property S.à r.l.”.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Lion Walk Property S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de GBP 715.420,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.204 (la Société).

La Société a été constituée le 29 mai 2008 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 28 juin 2008 sous le numéro 1598. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 juillet 2008, publié au Mémorial le 29 août 2008, sous le numéro 2106.

A comparu:

LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de GBP 156.714,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.656 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec pour adresse professionnelle 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
  1. modification de la dénomination sociale de la Société;
  2. modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts;
  3. divers.
- III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «La Salle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l.» à «Lion Walk Property S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Lion Walk Property S.à r.l.» (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4300. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013054818/105.

(130067625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**IFE II Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.428.

Par décision de l'associé unique prise en date du 17 avril 2013, le mandat du réviseur d'entreprise agréée, BDO AUDIT S.A., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

*Pour: IFE II CAPITAL*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013055911/17.

(130068606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS (Lux) Money Market SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Vitali Schetle

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2013055116/13.

(130067576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 148.806.416,18.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 25 avril 2013, que:

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a transféré:

- 386.221 parts sociales préférentielles de catégorie B0
- 386.221 parts sociales préférentielles de catégorie B1
- 386.222 parts sociales préférentielles de catégorie B2
- 386.222 parts sociales préférentielles de catégorie B3
- 386.222 parts sociales préférentielles de catégorie B4
- 386.222 parts sociales préférentielles de catégorie B5
- 386.221 parts sociales préférentielles de catégorie B6
- 386.221 parts sociales préférentielles de catégorie B7

qu'elle détenait dans la Société à:

Ulysses Participation S.à r.l.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

150.013.053 parts sociales préférentielles de catégorie B0

150.013.053 parts sociales préférentielles de catégorie B1

150.013.052 parts sociales préférentielles de catégorie B2

150.013.052 parts sociales préférentielles de catégorie B3

150.013.051 parts sociales préférentielles de catégorie B4

150.013.052 parts sociales préférentielles de catégorie B5

150.013.053 parts sociales préférentielles de catégorie B6

150.013.053 parts sociales préférentielles de catégorie B7

Ulysses Participation S.à r.l.

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B0

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B1

1.473.301.786 parts sociales préférentielles de catégorie B2

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B3

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B4

1.473.301.784 parts sociales préférentielles de catégorie B5

1.473.301.783 parts sociales préférentielles de catégorie B6

1.473.301.782 parts sociales préférentielles de catégorie B7

Parcom Buy Out Fund II B.V.

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B0

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B1

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B2

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B3

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B4

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B5

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B6

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B7

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Ulysses Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013055113/52.

(130067591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.